

ROUXEL-TANGUY & ASSOCIES
Société à responsabilité limitée au capital de 609 796 €
Siège social : Zone artisanale des longs réages, Rue de la Prunelle 22190 PLERIN
RCS SAINT-BRIEUC 337 650 147

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 19 SEPTEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le dix-neuf septembre
A 9 heures,

Les associés de la société ROUXEL-TANGUY & ASSOCIES, Société à Responsabilité Limitée au capital de 609 796 € se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, au siège social, rue de la Prunelle à 22190 PLERIN, sur convocation de la gérance.

Sont présents :

	Représentée par	Nombre de parts détenues
Emmanuelle ROUXEL		1
EURL FINANCIERE THOMINA	Emmanuelle ROUXEL, gérante	612
EURL Géraldine BLIN	Géraldine BLIN, gérante	203
EURL Murielle PEAN-HAMARD	Murielle PEAN-HAMARD, gérant	203
EURL PRASLIN AUDIT & EXPERTISE	Jean-Philippe BOURDAIS, gérant	203
SARL RT AUDIT & CONSEILS	Emmanuelle ROUXEL, co-gérante	4 775
		5 997

Sont absents et excusés :

	Nombre de parts détenues
SARL DELARUE LAMY & ASSOCIES	1
SAS BASSE-SEINE EXPERTISE COMPTABLE	1
Michel TANGUY	1

Les associés présents ou représentés possédant la majorité des actions composant le capital social, l'Assemblée Générale Extraordinaire est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Mme Emmanuelle ROUXEL, co-gérante.

Mme Murielle PEAN-HAMARD, co-gérante, accepte de remplir les fonctions de secrétaire.

La Présidente de l'Assemblée rappelle que celle-ci est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Changement de date de clôture de l'exercice social
- Délégations de pouvoir en vue des formalités

Personne ne demandant la parole, la présidente de l'assemblée met aux voix les résolutions suivantes :

Première résolution – Changement de date de clôture de l'exercice social

L'assemblée générale décide de modifier la date de clôture de l'exercice social et de la fixer au 30 septembre de chaque année, à compter du 30 septembre 2023.

L'exercice social qui a débuté au 1er janvier 2023 aura donc une durée exceptionnelle de 9 mois, jusqu'au 30 septembre 2023.

En conséquence, l'article 20 des statuts est modifié comme suit :

« Article 20 - Exercice social

L'exercice social commence le 1er octobre et finit le 30 septembre de chaque année. »

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des présents.

Deuxième résolution - Délégations de pouvoirs en vue d'accomplir les formalités

L'assemblée générale délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal afin d'accomplir toutes les formalités consécutives aux décisions prises.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des présents.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et aucun associé ne demandant plus la parole, la séance est levée à 10 heures.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par les associés présents, après lecture.

Les associés présents

Emmanuelle ROUXEL

EURL FINANCIERE THOMINA

Emmanuelle ROUXEL, gérante

EURL Géraldine BLIN
Géraldine BLIN, gérante

EURL Murielle PEAN-HAMARD
Murielle PEAN-HAMARD, gérant

EURL PRASLIN AUDIT & EXPERTISE
Jean-Philippe BOURDAIS, gérant

SARL RT AUDIT & CONSEILS
Emmanuelle ROUXEL, co-gérante